

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 596 334**

②1 N° d'enregistrement national :

**86 04228**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : B 60 N 1/06.

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 25 mars 1986.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 40 du 2 octobre 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : REGIE NATIONALE DES USINES RE-  
NAULT. — FR.

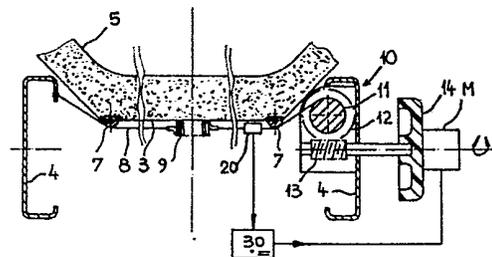
⑦2 Inventeur(s) : Brigitte Weber, René Zago, Jean Tre-  
meaux, Pierre Carillo et Dominique Bellot.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Michel Ernst-Schonberg, Régie natio-  
nale des usines Renault.

⑤4 Dossier de siège avec dispositif de réglage de l'appui  
lombaire.

⑤7 Dossier de siège avec dispositif de réglage de l'appui  
lombaire constitué par un moyen déformable 8 incorporé au  
dossier et un moyen à commande extérieure 10 agissant sur  
ledit moyen déformable pour faire varier la courbure de la  
surface d'appui lombaire et dans lequel une armature 2 du  
dossier porte une suspension élastique 3 servant de support à  
une matelassure 5, caractérisé par le fait que le moyen défor-  
mable 8 est monté en arrière de la suspension élastique 3 par  
rapport à la matelassure 5 et comporte une zone médiane  
élastique.



FR 2 596 334 - A1

D

DOSSIER DE SIEGE AVEC DISPOSITIF DE REGLAGE DE L'APPUI LOMBAIRE

5

L'invention concerne un dossier de siège avec dispositif de réglage de l'appui lombaire constitué par un moyen déformable incorporé au dossier et un moyen à commande extérieure agissant sur ledit moyen déformable pour faire varier la courbure de la surface d'appui lombaire.

10

L'invention a pour but de faciliter à l'occupant du siège, le réglage de la surface d'appui du dos de manière simple et aisée de façon que le profil du dossier soit mieux adapté à assurer au niveau de la région lombaire le maintien de la colonne verticale.

15

On connaît par la publication FR-A-2 476 995 un dispositif d'appui formé par une sangle de dossier, qui constitue l'appui de la matelassure du coussin de ce dossier et qui peut être tendue à une autre extrémité.

20

Un tel dispositif favorise la formation d'une zone d'appui lombaire le long de laquelle la répartition sensiblement uniforme de la pression de contact nuit au bon confort du dossier.

25

On connaît par la publication FR-A-2 447 168 un dispositif de réglage de l'appui lombaire au moyen d'un ressort en fil ondulé en appui contre la matelassure du dossier qui est fixé par une extrémité à l'armature du dossier et dont l'autre extrémité est accrochée à un moyen de réglage pour modifier la tension et la courbure du fil.

30

Le dossier de siège ainsi équipé utilise en partie une nappe spéciale de suspension de la matelassure du dossier inadaptée aux dossiers existants.

35

L'invention a donc pour objet un dossier de siège du type comportant une armature de dossier portant une suspension élastique servant de support à

une matelassure, un moyen déformable incorporé au dossier et un moyen à commande extérieure agissant sur ledit moyen déformable pour faire varier la courbure de la surface d'appui lombaire.

5 Selon l'invention, le moyen déformable est monté en arrière de la suspension élastique par rapport à la matelassure et comporte une zone médiane élastique.

10 Le dossier de siège ainsi réalisé permet de régler à la demande la longueur du moyen déformable compris entre un point d'ancrage adjacent à un premier côté du dossier et le moyen à commande extérieure adjacent à l'autre côté du dossier.

15 Sans sortir du cadre de l'invention il sera évidemment possible d'utiliser plusieurs moyens déformables disposés le long de la hauteur du dossier, afin que le réglage puisse être effectué sur une plus grande longueur de l'appui dorsal, un moyen à commande extérieure étant associé à chaque moyen déformable.

20 L'invention sera décrite plus en détail en référence aux dessins qui représentent de façon schématique un mode de réalisation du dossier équipé du dispositif de réglage lombaire sur lesquels :

25 - la figure 1 est une représentation perspective d'une armature de dossier équipée du dispositif.

- la figure 2 est une vue en coupe longitudinale de l'armature selon la ligne 2-2 de la figure 1.

30 Selon la figure 1 le dossier est constitué par une armature 2 à laquelle est fixée une suspension élastique 3 constituée à titre d'exemple par un treillis de fils relié élastiquement aux montants 4 du dossier.

35 La suspension 3 supporte une matelassure 5 formée par un coussin de mousse revêtu d'une garniture d'habillage.

Les deux éléments latéraux verticaux 6 du treillis portent respectivement une cale 7 disposée sensiblement au niveau de l'appui lombaire de l'occupant du siège dont chacune est constituée par deux organes assemblés de pincement des éléments 6 du treillis.

Les cales 7 constituent l'appui d'un câble 8 et plus généralement celui d'un moyen déformable à raideur faible tel qu'un lien dont la partie médiane située entre les cales 7 porte un ressort 9 ou tout autre organe à longueur élastiquement variable. La partie active du moyen déformable est de la sorte située en arrière de la suspension 3 par rapport à la matelassure 5.

Le moyen déformable ainsi réalisé à la particularité de posséder à l'état non tendu une raideur latérale faible et une raideur médiane plus forte et à l'état tendu une raideur médiane plus faible.

Sous l'effet de la charge exercée par le dos de l'occupant du siège, le câble 8 offre ainsi à la matelassure une résistance suffisante à la formation d'une zone d'appui lombaire et une résistance compatible avec le confort exigé du siège.

L'extrémité du câble 8 est ancrée à l'un des montants 4 du dossier. Un moyen à commande extérieure 10 assure un effort de tension sur l'autre extrémité du câble 8.

Ainsi que cela est représenté à la figure 2, le câble 8 est enroulé sur un axe 11 du moyen 10 portant un pignon 12 mis en mouvement par une vis sans fin 13 actionnée une manette 14 ou tout autre moyen connu. L'ensemble des organes 11-12-13 est enfermé dans un boîtier rapporté sur l'autre montant 4 du siège et forment avec la manette 14 un exemple de réalisation du moyen 10.

Sans sortir du cadre de l'invention le moyen 10 pourrait tout aussi bien être constitué par un moto-réducteur M dont l'alimentation serait asservie à la charge de la zone lombaire du dossier détectée par un capteur 20 piezo électrique monté dans le câble 8.

La tension de sortie du capteur 20 correspondant à un seuil de charge déterminé est alors envoyée dans un circuit électronique 30 amplificateur dont le courant de sortie assure l'alimentation de moteur M et son arrêt automatique à une autre valeur de seuil.

5

Le capteur 20 peut également détecter une réduction de charge consécutive à une modification de la posture de l'occupant par exemple lorsque ce dernier quitte le siège ou procède à l'inclinaison du dossier. Dans ce cas le capteur délivre un signal nul et le circuit 30 assure l'inversion du sens de rotation du moteur puis son arrêt automatique.

10

On comprend aisément que le dispositif de réglage mécanique ou électrique peut s'adapter aisément aux sièges comportant d'autres types de suspensions telles que celles utilisant une nappe textile ou à ressorts ondulés.

15

Le mode de fonctionnement du dispositif découle bien entendu de la description précitée en remarquant que la tension du câble 8 modifie localement la position de la suspension 3 et permet de repousser la matelassure 5 vers l'avant c'est-à-dire dans le sens de la réalisation d'un appui lombaire.

20

25

30

35

**REVENDICATIONS**

5 1. Dossier de siège avec dispositif de réglage de l'appui lombaire  
constitué par un moyen déformable (8) incorporé au dossier et un moyen  
à commande extérieure (10, M) agissant sur ledit moyen déformable pour  
faire varier la courbure de la surface d'appui lombaire et dans lequel une  
10 armature (2) de dossier porte une suspension élastique (3) servant de  
support à une matelassure (5), caractérisé par le fait que le moyen  
déformable (8) est monté en arrière de la suspension élastique (3) par  
rapport à la matelassure (5) et comporte une zone médiane élastique.

15 2. Dossier de siège selon la revendication 1, caractérisé par le fait que  
le moyen déformable est constitué par un câble (8) dont une extrémité  
est ancrée à un montant (4) latéral de l'armature du dossier et dont  
l'autre extrémité est enroulée sur un axe (11) du moyen à commande  
20 extérieure (10, M) et qui prend appui sur des cales (7) de poussée portés  
par la suspension (3) agissant simultanément à repousser la matelassure (5)  
vers l'avant sous l'action du moyen à commande extérieure (10) agissant  
dans le sens d'un accroissement de la tension du câble.

25 3. Dossier de siège selon la revendication 2, caractérisé par le fait que  
le moyen à commande extérieure comprend au moins un organe de  
commande (14) d'une vis (13) d'entraînement d'un pignon de renvoi  
portant l'axe (11) d'enroulement du câble (8).

30 4. Dossier de siège selon la revendication 2, caractérisé par le fait que  
le dossier porte un moyen capteur (20) de charge dont le signal de sortie  
alimente un circuit (30) de commande du moyen à commande  
extérieure (M).

35

